

1453, août.

Charles, duc de Bourbonnais et d'Auvergne, anoblit Claude et Antoine, fils de Jean Guichardet, capitaine-châtelain de Villeneuve, qui ont pour cela payé 200 écus d'or.

A. Original disparu.

MENTION : *Mémoires pour servir à l'histoire de Dombes, par Louis Aubret, ...*, II, Marie-Claude Guige (éd.), Trévoux, J.-C. Damour, 1868, p. 653 [ouvrage numérisé]. Indication de provenance : 2^e vol. d'enregistrement de Beaujolois, fol. 29. — Dombes, tome 1^{er}, fol. 138..

(DEPERDITUM)

Au mois d'août, notre prince annoblit Claude et Antoine, fils de Jean Guichardet, capitaine-châtelain de Villeneuve. Il déclara qu'il vouloit que ces particuliers jouissent de tous les privilèges des nobles, comme s'ils étoient issus de noble race ; qu'ils pussent prendre la ceinture de quelque chevalier qu'ils voudroient et qu'ils pussent posséder des fiefs et biens nobles. Notre prince ne donna pas ces lettres gratuitement, car ces frères donnèrent 200 écus de bon or et de bon poids. Ces lettres trouvèrent quelque difficulté à leur enregistrement, car il fallut un mandement exprès du chancelier de monseigneur, pour les faire vérifier.

Édition : Olivier Mattéoni et Jean-Damien Généro.

Ce document PDF a été compilé en juillet 2024 dans le cadre du programme de recherche public « Actes princiers au royaume de France (XIV^e-XVI^e siècle) », porté par le Laboratoire de médiévistique occidentale de Paris (UMR 8589 CNRS-Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne) sous la direction scientifique d'Olivier Mattéoni, professeur des universités (Paris 1), et dont les partenaires sont le Laboratoire d'Excellence « Histoire et anthropologie des savoirs, des techniques et des croyances » (LabEx hastec), le Centre Jean Mabillon (EA 3634/ École nationale des chartes), le Centre de recherches historiques (UMR 8558/ CNRS-EHESS) et les Archives nationales de France. La transcription et l'appareil critique du présent acte sont mis à disposition sous [Licence Ouverte V 2.0](#).

Pour plus d'information, consultez le site Actes princiers (actesprinciers.huma-num.fr).